



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 20 FÉVRIER 2023**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Mot de la mairesse  
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2023

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
- 2.2 Autorisation – Barrage routier le 9 décembre 2023 – Guignolée 2023
- 2.3 Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Gala de la Nuit Adéloise – 22 avril 2023

**3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 3.1 Acceptation du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation
- 3.2 Emprunts temporaires – Règlements 1331, 1332 et 1335
- 3.3 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Embauche – Journalier-chauffeur permanent – Service des travaux publics
- 4.2 Autorisation de paiement – Gestess inc.
- 4.3 Embauche – Coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 4.4 Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #1 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle
- 4.5 Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #2 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle
- 4.6 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#17 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle

**5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point

**6. SERVICES TECHNIQUES**

- 6.1 Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023
- 6.2 Octroi de contrat – Réparation aqueduc par hydro-excavation – ST-2305-T-MEC
- 6.3 Recommandation de paiement final – Travaux d'isolation et de scellement d'une partie des bureaux de la trésorerie – TRES-2022-MEC-001
- 6.4 Octroi de contrat – Campagne de mesure de débits 2023 – ST-2310-E-MEC
- 6.5 Amendement de la résolution 2022-157 (Adjudication Plan de maintien – Platelage pont Riverdale)
- 6.6 Amendement de la résolution 2022-225 (Adjudication Travaux de drainage – Fossés et ponceaux - rue des Cimes)

**7. URBANISME**

- Demandes de dérogations mineures
- 7.1 1428, chemin du Vieux-Puits
- 7.2 565, rue du Pinacle
- 7.3 1465, rue du Caribou

- 7.4 Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
    - 288, boulevard de Sainte-Adèle
    - Lot 3 889 466, rue du Grand-Héron
    - 273, boulevard de Sainte-Adèle
    - 1525, boulevard de Sainte-Adèle
    - 1961, boulevard de Sainte-Adèle
  - 7.5 Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lots 4 167 008, 4 167 009, 4 167 010 et 4 167 111 (rue Blondin)
  - 7.6 Approbation d’un projet majeur de lotissement – Construction Raymond et fils, semi-détachés sur la rue Morin
  - 7.7 Modification – Projet majeur de lotissement – Rue Séraphin (Chamberland)
  - 7.8 Subvention pour le remboursement des frais d’inscription au programme de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour 2023
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 Demande d’aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l’enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l’année 2023-2024 – Désignation d’un mandataire
  - 8.2 Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2023 – Autofinancement
  - 8.3 Autorisation – Demande d’aide financière – Projet d’aménagements d’habitats au Parc du Barrage
  - 8.4 Autorisation de dépense – Projet d’aménagements d’habitats au Parc du Barrage
  - 8.5 Demandes de reconnaissance OBNL
  - 8.6 Octroi de contrat – Location de véhicules pour l’été 2023 – LOI-2301-MEC
  - 8.7 Autorisation de dépenses – Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**
- 10.1 Futur règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions
  - 10.2 Futur règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d’apporter des corrections générales à la réglementation d’urbanisme
  - 10.3 Futur règlement d’emprunt 1336 décrétant un emprunt de 560 000 \$ pour des travaux de bouclage et de réfection du réseau d’aqueduc et des infrastructures de surface pour la rue du Skieur, entre la rue Zermatt et Montclair et une portion de la rue Montclair, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 560 000 \$
- 11. RÈGLEMENTS**
- 11.1 Projet de règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions – ADOPTION
  - 11.2 Règlement 1314-2021-C-1 amendant le *Règlement de construction numéro 1314-2021-C* afin de corriger, d’ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION
  - 11.3 Projet de règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d’apporter des corrections générales à la réglementation d’urbanisme – ADOPTION

## 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 464 837,33\$ pour la période du 31 décembre 2022 au 6 janvier 2023.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 105 178,01\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2023.
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 459 997,36\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2023.
- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 226 987,80\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2023.
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 801 310,67\$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2023.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 168 740,21\$ pour le mois décembre 2022, ainsi que certaines factures du mois de janvier 2023 totalisant 598 438,88\$.
- g) Engagements au montant de 514 900,44\$ pour la période du 1er au 31 janvier 2023 ainsi que la liste au montant de 43 726,37\$ du mois de janvier 2023 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

12.2 Dépôt – Rapport sur la gestion contractuelle

12.3 Procès-verbal de correction résolution 2023-008

12.4 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1330

12.5 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1331

12.6 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1335

12.7 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1287-2

12.8 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur des Travaux public – Dépassement de coûts – Achat d’un véhicule Ford Transit T-350

12.9 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’un employé temporaire col bleu au Service des travaux publics

12.10 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur des Travaux public – Dépassement de coûts – Surveillance des travaux – Ponceau de la décharge Lac-Renaud

12.11 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’une employée contractuelle – Agente aux événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

12.12 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’une employée temporaire – Journalière-chauffeuse au Service des travaux publics

12.13 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’un employé temporaire col bleu au Service des travaux publics

12.14 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’une employée contractuelle – Éducatrice spécialisée – Service des loisirs pour le camp de jour

12.15 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Autorisation vacances supplémentaires

## 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

#### Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s’identifiant avec son nom et prénom;
- S’adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal

Greffière et directrice des Services juridiques